

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Ouverture de séance à 19h30.

Présents : Laurent GAUSSENS, Dominique TILMANT adjoints, André GUÉDON, Monique LAGARDE, Jean Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS.

Absents excusés : Alain MION (donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARLOT) Annie LAGARDE (donne pouvoir à Madame Dominique TILMANT), Luc LANDRIER (donne pouvoir à Madame Véronique PLANCHAIS), Stéphane GUILLIER.

Absents : Néant

Président : Dominique CHARLOT

Secrétaire de séance : Véronique PLANCHAIS

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016*
2. *Service de l'eau – tarifs (période du 01/07/2016 au 30/06/2017)*
3. *Service de l'eau – modification du règlement*
4. *Décisions budgétaires modificatives – Budget de l'eau*
5. *Règlement de la location de la salle de restauration scolaire*
6. *Questions diverses*

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

2- Service de l'eau : modification du tarif

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'incidence financière des travaux de remplacement des branchements plomb du réseau de distribution d'eau potable. Environ 100 branchements sont concernés, rue Hors-Murs et son prolongement rue de Reigny jusqu'à la voie ferrée, et rue des Dames.

Le coût est estimé à 145000 € HT et l'Etat apporte une subvention de 30 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2016.

Le reste à charge sur le budget annexe de l'eau s'élève donc à 101500 €.

Monsieur le Maire propose de le financer en totalité par l'emprunt.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un prêt couvrant la moitié du reste à charge, soit 50750 €, au taux fixe de 1,05 % sur 15 ans. Le complément peut être apporté par un prêt bancaire au taux de 1,65 % sur 20 ans.

Pour la TVA, la Caisse des Dépôts et Consignations propose un prêt relais sur 2 ans à taux zéro.

L'annuité de remboursement de ces prêts s'élève à 6639,14 € (remboursement du capital et intérêts compris).

D'autre part, la réfection à neuf de la conduite de la RD 606 en octobre 2015 apporte une réduction du pompage de l'ordre de 30000 m³, ce qui génère une diminution de 1860 € de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau et de 2680 € d'électricité, soit au total 4540 €.

La section de fonctionnement du budget de l'eau serait alors en augmentation de 1980 € en année complète. Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation sur le prix de l'eau, en partie en abonnement et en partie en redevance de consommation :

- l'abonnement, passant d'un montant annuel de 45 € à 50 €,
- le m³ consommé, passant de 1,041 € à 1,072 €.

L'incidence est une augmentation est de 4,67 % sur une facture de 120 m³, passant de 206,16 € à 215,78 €.

Après délibération, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

3- Service de l'eau : modification du règlement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le règlement du service de l'eau du 31 octobre 1996, visé par le contrôle de légalité en Préfecture de l'Yonne le 17 décembre 1996, modifié par délibération du Conseil municipal n° 2012 07 06-5 en date du 6 juillet 2012 visé par le contrôle de légalité en Préfecture de l'Yonne le 17 juillet 2012, comporte certaines dispositions aujourd'hui illégales.

Notamment, la part fixe de facturation - l'abonnement au service - doit être facturée au prorata du nombre de jours en cas de résiliation. Cette proratisation ne s'applique pas en cas de suspension de l'abonnement pour une période inférieure à un an. Monsieur le Maire propose de modifier en conséquence l'article du règlement correspondant aux modalités de facturation du service à l'utilisateur.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement du service de l'eau.

4- Budget de l'eau - décision budgétaire modificative n° 2

Monsieur Laurent GAUSSENS, Adjoint chargé des finances, informe le Conseil que des dégrèvements doivent être accordés à des usagers du service suite à des erreurs de facturation sur les années antérieures ou en prévision d'imputation en non-valeur qui seraient proposées par le Trésorier.

L'article budgétaire correspondant n'ayant pas été prévu au budget primitif 2016 de l'eau, il est proposé la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

article		Augmentation	Diminution
61521	entretien de voies et réseaux		1000,00
6541	créances admises en non-valeur	500,00	
673	titres annulés (sur ex antérieur)	500,00	

Après délibération, le Conseil Municipal accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

5- Règlement de la location de la salle de restauration scolaire

Monsieur le Maire a confié à Madame Véronique PLANCHAIS et à Madame Dominique TILMANT l'élaboration d'un règlement de location de la salle de restauration scolaire. Mme Véronique PLANCHAIS présente le projet.

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement de location de la salle de restauration scolaire avec les prescriptions suivantes :

- la salle n'est pas mise à disposition les jours scolaires,
- une caution est fixée à 400 €,
- la location est accordée jusqu'à minuit au plus tard,
- les clés sont rendues le lendemain à 11 heures,
- une redevance sera demandée au cas où le ménage ne serait pas fait ou ne le serait pas correctement.

Le Conseil fixe le prix de la location à 50 euros par 5 voix pour (les autres voix se répartissant entre une location à 60 € et une location à 75 €).

6- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet d'aménagement d'un logement dans le bâtiment de la boulangerie nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre, le maître d'ouvrage étant une personne morale. La SARL Patis'Land a contacté un architecte pour cette prestation.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention accordée par le Conseil général de l'Yonne d'un montant de 4140 € pour les travaux d'aménagement du hall d'entrée de la bibliothèque a été versée.

Dépenses		Recettes	
Travaux - coût HT	13 941,70	Subvention du département (Villages de l'Yonne)	4 140,00
TVA	2 188,74	FCTVA (16,404%)	2 646,04
		Fonds propres	9 344,40
Total TTC	16 130,44	Total	16 130,44

- André GUEDON demande s'il n'y a pas un problème de dosage du chlore dans l'eau. Problème assez récent qui devra être remédié d'ici peu de temps.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

CHARLOT Dominique	GAUSSENS Laurent
Absent excusé (donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARLOT) MION Alain	TILMANT Dominique
GUÉDON André	LAGARDE Monique
Absent excusé (donne pouvoir à Madame Véronique PLANCHAIS) LANDRIER Luc	Absent excusé (donne pouvoir à Madame Dominique Tilmant) LAGARDE Annie
CASSEGRAIN Jean-Pierre	PLANCHAIS Véronique
Absent excusé GUILLIER Stéphane	